



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 20 DÉCEMBRE 2018

Date de la convocation : 04 décembre 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Monsieur Mathieu HAZOUARD (Membre associé), Madame Martine GOUTTE (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Alain LAFONTANA (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain RENARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°181220_004
DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE
« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

DÉLIBÉRATION N°181220_004
DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE
« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Considérant la convocation du comité syndical en date du 04 décembre 2018 fixant le prochain comité syndical le 20 décembre 2018 à 14h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 15h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 20 décembre 2018 à 14h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 15h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le vote du budget primitif 2018 du annexe « prestation de services numériques » en date du 20 mars 2018,

Vu le vote de la DM1

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget annexe « aménagement numérique du territoire », il y a lieu de procéder aux réajustements mineurs suivants :

- Ajustement des crédits pour prise en compte des Intérêts Courus Non Échus (ICNE).

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de :

- 0 euros en section d'exploitation :
 - Chapitre 011 (charges à caractère général) : - 25 000 euros
 - Chapitre 66 (charges financières) : + 25 000 euros

DÉLIBÉRATION N°181220_004
DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE
« AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la décision modificative n°2 du budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire » selon les conditions visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 décembre 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe : Maquette budgétaire

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Le Président,
 A Bordeaux, le 20/12/2018
 Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 VOTES : Pour : 11
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire
 A Bordeaux, le 20/12/2018

Date de convocation :

Les membres du Comité syndical,

The image shows several handwritten signatures in blue ink, arranged in two columns. The signatures are stylized and vary in length and complexity. There are approximately 11 signatures in total, corresponding to the number of members present.

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bordeaux, le